

**Charte de savoir vivre  
À la cantine et à la Garderie**

<b>JE DOIS</b>	<b>JE NE DOIS PAS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter et écouter les adultes</li> <li>- Passer aux toilettes avant le repas</li> <li>- Me laver les mains après être allé aux toilettes</li> <li>- Me laver les mains avant de passer à table</li> <li>- Bien me tenir à table</li> <li>- Rester assis pendant le repas</li> <li>- Aider les adultes s'ils le demandent</li> <li>- Manger proprement</li> <li>- Faire le silence lorsqu'un adulte le demande</li> <li>- Se respecter les uns les autres</li> <li>- Goûter la nourriture avant de refuser de manger</li> <li>- Parler et non pas crier</li> <li>- Respecter la nourriture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être insolent</li> <li>- Frapper mes camarades, me battre ou me moquer des autres</li> <li>- Crier</li> <li>- Dire des gros mots</li> <li>- Faire l'imbécile</li> <li>- Jouer avec la nourriture</li> <li>- Gaspiller la nourriture</li> <li>- Tordre les couverts</li> <li>- Abimer le matériel communal (tables, chaises, vaisselle), toutes dégradations seront facturées</li> <li>- Jouer à table</li> <li>- Me balancer sur ma chaise</li> <li>- Sortir de table sans la permission d'un adulte</li> </ul>

Les parents sont responsables de la tenue et la conduite de leurs enfants pendant le temps de cantine. Tout manquement à l'une des règles ci-dessus, sera notifié sur un cahier de suivi conservé à la cantine et une feuille d'incident sera remise aux parents et à Mr Le Maire.

**Sanctions :**

- 1 : Signalement de l'incident à Mr Le Maire et aux parents.
- 2 : Convocation avec Mr Le Maire, les parents et l'enfant.
- 3 : Convocation avec Mr Le Maire les parents et l'enfant pour une sanction d'exclusion temporaire ou définitive.

**Le service de la cantine n'a pas de caractère obligatoire. Le Maire se réserve donc le droit d'une exclusion en cas de récidive ou de faits graves** après avoir entendu les parents et l'enfant.

Les parents

L'enfant

Le Maire